

Modalités de demandes de subventions auprès de l'ITMO BCDE

A compter de 2014, l'ITMO BCDE met en place une procédure pour les demandes de subventions pour soutenir l'organisation de manifestations telles que colloques et écoles thématiques :

4 dates limites annuelles de soumission des dossiers:

- * 28 février – Réponse vers le 15 mars
- * 31 mai – Réponse vers le 15 juin
- * 31 août – Réponse vers le 15 septembre
- * 31 octobre – Réponse vers le 15 novembre

Éléments à fournir obligatoirement pour toute demande à adresser par email à :

[christine.lemaitre \[at\] inserm.fr](mailto:christine.lemaitre[at]inserm.fr)

- courrier ou note de présentation / justification de l'événement et de la demande de soutien à l'ITMO BCDE (adéquation avec les thématiques et le plan stratégique de l'ITMO)
- budget (prévisionnel) détaillant les postes de dépenses et recettes
- programme (prévisionnel) avec la liste des conférenciers, le lieu, le déroulé.

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

Montants des subventions et critères d'attribution :

Selon l'importance scientifique et la participation de la manifestation et l'intérêt pour l'ITMO BCDE vis-à-vis des thèmes traités* :

Le montant attribué sera de * **1500 euros maximum pour par exemple un atelier ou une conférence de ~100 participants** ou

*** 3000 euros maximum pour par exemple une conférence de ~250-300 participants.**

Ce montant pourra être partagé avec d'autres ITMO si la demande de subvention est logiquement soumise à plusieurs ITMO. Dans ce cas, le montant total attribué ne dépassera pas les totaux ci-dessus.

En pratique, les événements susceptibles de recevoir une subvention ITMO BCDE sont:

- **organisés par des sociétés savantes** dans le périmètre de l'ITMO BCDE ([voir site web - page ITMO BCDE](#))
- et des conférences incluant des étrangers invités et **ayant une visibilité et une participation internationales.**

L'ITMO ne finance pas de réunions fermées, uniquement des manifestations scientifiques ouvertes à inscription.